

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 453

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 10

À la troisième phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« élèves »,

insérer les mots :

« , des apprentis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de mise en cohérence rédactionnelle.